

SEANCE DU 01 OCTOBRE 2020

L'an deux mil vingt, le premier octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du vingt-et-un septembre deux mil vingt, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur LEPETIT Pascal, Maire.

Etaient présents : Pascal LEPETIT, Christian DEHON, Catherine PATUREL, Madeleine BRETAGNE, Alain SCHIRRER, Sylvie COURTEILLE, Thierry LIPCZAK, Béatrice PINCEMAIL, François BRIERE, Ingrid VASSE, Sylvain ALIPRANDI, Dominique LEMAIRE-VEHENT, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : Luc RICHARD donne pouvoir à Christophe MARIE

Etaient absents : Sandrine PAVILLA, Christophe MARIE

Christian DEHON a été élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres votants : 12

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité des membres présents

Le maire demande l'ouverture de la séance à 19 h 00

Le maire demande avant l'ouverture de la séance de rajouter une décision à l'ordre du jour :

- Proposition de réunion à huis clos

- Participation financière pour l'installation d'une téléassistance.

L'ensemble des membres présents accepte la décision à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

- Subventions aux associations - 2020

- La Poste : Résiliation contrat collecte primo

- Condition d'attribution de la prime exceptionnelle – Covid 19

- Budget communal 2020 – Décision modificative n° 01

- Bibliothèque : Désherbage 2020 des ouvrages.

PROPOSITION DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL A HUIS CLOS – N° 31

Au regard de la crise sanitaire actuelle et des recommandations gouvernementales visant à limiter la propagation du coronavirus COVID-19, il est proposé que la séance du conseil se tienne à huis-clos.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité de tenir la séance du conseil municipal à huis-clos.

Madame PAVILLA arrive au Conseil municipal à 19h17. Le nombre de présents et de votants passe à 13.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – 2019 – N° 32

Le Maire donne lecture au Conseil des demandes de subventions émanant de différentes associations. Il met à disposition du Conseil le tableau récapitulatif des subventions de 2013 à 2019, et rappelle les conditions d'attributions des subventions communales.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accorder 1 360 € à l'ensemble des demandes de subventions.

PECHE LA GOUJONNETTE : EXONERATION DES ANNUITES DU BAIL – N°33

Après étude de l'attribution des subventions versées annuellement aux associations, Monsieur le maire propose d'exonérer pour l'année 2020 l'association de Pêche la Goujonnette des droits de bail auquel elle est soumise chaque année pour l'étang et le parcours de pêche de la rivière Eure.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve l'exonération des annuités pour l'année 2020 de l'association de Pêche la Goujonnette,
- la présente délibération sera communiquée au comptable public de Dreux agglomération.

PARTICIPATION FINANCIERE POUR L'INSTALLATION D'UNE TELEASSISTANCE – N° 34

Après en avoir délibéré, l'ensemble des membres présents, à l'unanimité, des membres présents acceptent de prendre en charge uniquement les frais d'installation du dispositif de téléassistance pour un montant de 30 € (trente euros) pour toute souscription et s'adresse aux personnes âgées et ou dépendante.

LA POSTE : RESILIATION CONTRAT COLLECTE PRIMO – N° 35

Monsieur le Maire rappelle qu'un contrat collecte primo a été signé avec la Poste le 20 octobre 2014 pour un montant de 610 € H.T. annuel. Depuis la mise en place de ce service jusqu'à ce jour, le ramassage de notre courrier n'est pas toujours effectué de façon régulière.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à résilier le contrat et l'autorise à signer l'ensemble des documents.

CONDITIONS D'ATTRIBUTION DE LA PRIME EXCEPTIONNELLE – COVID19 – N° 36

Une prime exceptionnelle peut être mise en place dans la fonction publique territoriale en faveur des agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire afin de tenir compte d'un surcroît de travail significatif durant cette période, en fonction des contraintes supportées par les agents à raison du contexte d'état d'urgence sanitaire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

à l'unanimité pour le service technique

- D'instaurer une prime exceptionnelle
- D'autoriser le Maire chargé de l'exécution des décisions du Conseil municipal à déterminer les agents réunissant les conditions de versement de cette prime
- De prévoir et d'inscrire au budget les crédits nécessaires au versement de cette prime.

- à la majorité pour le service administratif (3 voix pour, 4 voix contre, 6 abstentions) refuse la prime exceptionnelle en faveur des agents de ce service mobilisés pendant l'état d'urgence.

BUDGET COMMUNAL 2020 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 01 – N° 37

Le Maire expose au Conseil qu'il apparaît nécessaire d'effectuer des déplacements de crédits en section d'investissement. Le Maire entendu, le Conseil, à l'unanimité, accepte ces modifications sur le budget 2020.

« DESHERBAGE » 2020 DES OUVRAGES DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE – 38

Monsieur le Maire rappelle qu'une politique de régulation des collections de la Bibliothèque municipales a été définie.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal approuve la reconduction de cette régulation des ouvrages et autorise la Responsable de la bibliothèque a géré l'ensemble de l'opération.

AFFAIRES DIVERSES

En raison de la crise sanitaire, le repas des anciens est reporté au mois de février 2021.

L'ensemble des locations de salle annulées pendant le confinement a été remboursé aux locataires.

Le maire a distribué à chaque conseiller municipal présent une copie du mail reçu de Monsieur NEVO concernant l'opération du nettoyage de la commune en partenariat avec les établissements LECLERC.

TOUR DE TABLE

C. PATUREL relate la journée de ramassage des déchets qui s'est tenue le samedi 26 septembre dernier, et remercie l'ensemble des participants pour cette journée d'action qui s'est déroulée dans de très bonnes conditions.

C. PATUREL informe que de nombreux embâcles sont à retirer sur la Vesgre.

M. BRETAGNE espère que la sortie théâtre intitulée « Un grand cri d'amour », prévue dans le cadre de la semaine bleue, sera maintenue. 45 places ont été réservées par la commune au Dianetum.

A.SCHIRRER informe le Conseil que la municipalité rencontrera la S.A.E.D.E.L, organisme missionné par la commune, pour l'étude d'un projet sur le site P .M.O.

C.DEHON remercie l'entreprise HOOVER à Houdan, établissement en pleine restructuration de sites, pour ses dons (imprimantes, papiers. . .) aux écoles d'Oulins et de la Chaussée d'Ivry.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.

Le prochain Conseil n'a pas été fixé.

Le Maire
Pascal LEPETIT

Le Secrétaire
Christian DEHON